

Le contexte de crise, tel qu'évoqué ces dernières années, au cœur du travail social, nécessite de pouvoir élucider un certain nombre de phénomènes. Au regard de la complexité inhérente à cette mouvance, et aux tensions que cela suscite auprès des protagonistes, la recherche peut constituer un angle à examiner. Dans ce regard possible, d'une recherche en travail social, plusieurs posture détermine le geste conceptuel choisit. Pour ma part, d'une place singulière, hybride, j'ai choisi d'analyser dans un premier temps les effets constatés chez les professionnels du travail social, permettant d'éclairer les souffrances, dans le quotidien de l'activité. Ces premiers travaux, dans le cadre d'un master de philosophie et d'ergologie, on permet d'exposer un regard sur la participation, au sein des interventions sociales et médico-sociales. Nos recherches ont mobilisé un diagnostic du concept de participation documenté par les sciences sociales (rendez-vous manqué, Bacqué, 2015, constamment réinventé, Bresson, 2014, La participation incarne une forme d'émancipation attendu mais aussi crispe les professionnels tant il est complexe » (Marcel Jaeger 2009) ; de même, différents rapports d'évaluation (haut comité en travail social, observatoire de lutte contre la pauvreté, associations de soutien aux personnes). Ainsi, c'est autour d'un travail exploratoire, que j'ai confronté les apports conceptuels, aux éléments d'analyses émanant des protagonistes eux-mêmes (professionnels et personnes accompagnées). Ce diagnostic partagé, a étayé l'hypothèse d'un processus de participation long à émerger, et d'une injonction dans le couple « faire participer » « rendre autonome », source de tension et de contradiction au sein des organisations de travail. Ainsi une première recherche, construite par un dialogue d'approches, démarche ergologique, procédure philosophique, un travail d'inspiration généalogique et l'approche ingénierie sociale, a permis de déconstruire des mécanismes à l'œuvre au sein du travail social, pour mieux comprendre l'insertion du concept de participation. Nous avons perçu des phénomènes d'injonctions, au cœur des dispositifs, comme relevant de paradoxes, plongeant les protagonistes dans des tensions et des contradictions que nous avançons comme mal être grandissant de ce secteur d'activité. De même, compte tenu de l'engagement nécessaire des professionnels, dans des rencontres complexes, auprès de public en situations de vulnérabilités, c'est tout un système qui nous paraît en risque de danger. En effet, peut-il y avoir un impact problématique et grandissant de l'action publique à penser le travail social et les concepts qui le caractérise, dans des politiques autonomiques qui régissent les pratiques professionnelles ? L'action publique propose des normes d'actions aux professionnels pour parer à la complexité des situations de travail, dans ces conditions, le professionnel n'est-il pas dans ce contexte, dépossédé d'une délibération endogène, à l'origine de sa formation, de son système de valeurs complexes, construit pour répondre aux singularités de l'humain ? Ce climat n'est-il pas délétère à long terme, et ainsi lié au contexte de crise ? Enfin, les résultats de cette recherche exploratoire, ont été confrontées à des exemples de coopération entre acteurs, nous permettant d'identifier des pistes d'émancipation de ces normes contradictoires. En effet, au sein de collectifs observés et fabriqués par les protagonistes eux-mêmes, il semble que des marges d'interactions entre les individus, soient génératrice de participation « bien comprise » (Zask, 2011). Des espaces de dialogues de savoirs, professionnels et expérientiels, permettant de renouveler des pratiques dans un débats de normes. C'est pourquoi j'ai souhaité poursuivre cette exploration, par une recherche doctorale, permettant de développer une approche, pensée avec les protagonistes et la philosophie. Avant d'exposer de possibles espace de nouvelles pratiques inspirantes, il est en préambule, important de proposer une lecture du contexte. En effet, rappelons, que pour faire face à cet « empêchement renouvelé » de la participation des personnes accompagnées, les intentions publiques proposent des cadres normatifs, où les personnes en situation de vulnérabilités sont amenées à participer à leur projet de vie, par des outils règlementés et évalués

par l'Etat. Une nouvelle gouvernance de l'action sociale et médico-sociale, instituée depuis janvier 2002, et se voulant paradigmatique, reconnaît et affirme le droit à l'autonomie. La capacité à se déterminer par soi-même, à se gouverner soi-même, s'est vue protégée par le droit. C'est une série législative, initiée depuis deux décennies, dans le secteur sanitaire et social, où la démocratie participative s'est imprégnée fortement du principe d'autonomie des personnes. Cet ensemble de faisceaux d'analyses nous permet d'annoncer que la participation au sein de l'accompagnement social interroge l'autonomie des personnes accompagnées. Mais, comment penser l'autonomie et la participation, au cœur des organisations, en dehors des cadres normatifs, en suspendant les injonctions, en développant une pensée collective, portée à l'endroit de l'éthique ?

En France, depuis 2019, la Haute Autorité de Santé, a la responsabilité d'élaborer un référentiel commun, permettant d'évaluer la qualité des accompagnements, et cela, portée, notamment, par des valeurs universelles, en faveur de la participation et de l'autonomie du public accompagné. Comme nous le savons, la participation des personnes aux processus de décisions qui les concernent est aussi, un mouvement politique fort, depuis quelques décennies, de militantisme, de luttes portées par les personnes concernées elles-mêmes. Mais, la participation n'est pas un allant de soi, car, pour qu'une participation libre et effective se manifeste dans chaque interstice de l'accompagnement, les chemins pour y parvenir sont parfois bien complexes et source de conflits de valeurs. La démarche participative interroge l'autonomie des personnes, et plus particulièrement une autonomie de leurs décisions, ce que nous appelons autonomie morale ou autonomie de la volonté en philosophie. « *L'autonomie de la volonté est cette propriété qu'a la volonté d'être à elle-même sa loi* » (Kant, 1785), l'autonomie chez Kant, est d'abord une propriété de notre esprit, de ce qu'il appelle notre raison, mais aussi notre volonté. Tous les êtres humains sont autonomes au sens où ils peuvent devenir eux-mêmes par leur raison individuelle et qui acquiert quelque chose d'universel, la source de leurs actes et de leurs choix. C'est le paradigme Kantien, penseur de la modernité, influence majeure de la doctrine du droit, à nos jours. Joelle Zask, philosophe, propose une définition de la participation bien comprise, qui me semble propice pour comprendre les fondements de mon propos : "*pour vivre la participation chaque acteur reçoit les conditions de possibilités de prendre part, contribuer et recevoir une part de sa participation*". Je propose de percevoir cette définition, comme trois niveaux, qui constituent le garant d'une mise en œuvre opérationnelle du pouvoir d'agir des personnes. Le principe d'autonomie en France, comparé à celui de la participation, recouvre un enjeu majeur, puisque institué depuis la Révolution Française, comme une norme sur laquelle le contrat social s'appuie. La norme autonomie, comme la participation, est pilotée par les politiques publiques, et comme annoncé plus haut, soumise à évaluation. Ces modèles d'évaluation, fortement inspirés du new public management, ainsi transférés au travail social et médico-social, nous paraissent percuter la définition même de Joelle Zask, en générant, ce que nous pensons, sources des conflits de valeurs notamment, et probablement, des dilemmes éthiques. Cette notion de conflit de valeur paraît insuffisamment pensée en travail social, pourtant source de crise, de désaffection, qui se développent et s'accumulent, dans ce système. Que faire de ce constat ? D'autant, que la question des valeurs est un moteur chez le travailleur social, voir un vecteur de son engagement auprès des personnes en situation de vulnérabilités. Les analystes du travail, l'ont largement documenté depuis plusieurs décennies. Les conflits de valeurs sont une cause importante de souffrance au travail (Girard, 2009), six actifs sur dix y sont exposés (DARES, Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques, 2021). Dès 2011, l'ANACT (agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) alertait sur des

processus de désaffection professionnelle, particulièrement délétère sur la santé, en pointant des nouvelles formes d'organisation et de management. Diane Girard clarifie "les détresses morales du professionnel", en documentant les conflits de valeurs au travail : "ceux-ci se produisent, lorsque dans une situation donnée, une personne est tiraillée entre diverses valeurs qui préconisent des actes contradictoires". La DARES, en 2021, informe que l'exposition la plus fréquente résulte de conflits éthiques, dans des situations où les professionnels doivent faire des choses qu'ils désapprouvent. En 2022 le nouveau rapport Piveteau, évoque que l'appel très clair des pouvoirs publics à susciter le « pouvoir d'agir » des personnes est parfois ressenti comme une injonction paradoxale, en raison d'incohérences observées entre les principes affichés et certains fonctionnements administratifs. Enfin, si l'on complète cette analyse des sources de paradoxes, un des axes de la définition du travail social, paraît constituer, une autre source de tensions, clairement institué : "promouvoir l'autonomie ET la protection" (Article L116-1, code de l'action sociale et des familles). Il apparaît que cette définition de l'action sociale, mobilise fortement le professionnel, dans le quotidien et la réalité de l'accompagnement. En effet, allier autonomie et protection est une préoccupation centrale, qui demande une élaboration singulière. Les travailleurs sociaux peuvent être amenés, pour allier ses tensions, à convoquer différentes postures et positionnements pour prendre positions ; pour ce faire, ils s'appuient sur un registre de valeurs, qui selon l'issue choisie, pourra générer un inconfort émotionnel, lui-même source de conflits. Comme nous l'avons vu, le conflit est source de souffrance, c'est une épreuve. Mais dans cette épreuve, les tensions font l'objet d'un traitement, dont l'issue est de pouvoir les évacuer, et de résoudre les conflits, par des décisions, parfois arbitraire. Nous proposons, de maintenir les tensions et les crises, de ne pas les évacuer, afin de les penser et les élaborer, individuellement et collectivement...par la réflexion éthique et par la participation des personnes accompagnées. Nous avons constaté, que pour parer aux complexités du réel de l'activité, les professionnels s'appuient sur du pilotage, à l'endroit de la morale. Il paraît nécessaire, cependant, de clarifier, que la morale peut se discuter, à l'endroit de l'éthique. L'éthique, ici, s'entend, comme réflexion argumenté sur les valeurs, dans un questionnement sur nos habitudes et nos manières d'être avec les autres (approche socratique et l'émergence de la pensée éthique dans la philosophie) Ces phénomènes, méritent d'être observés et diagnostiqués, et il convient d'être inventif. (Actuellement, terrain d'étude, Unapei Alpes Provence, depuis mars 2022, des ateliers éthiques, avec 200 professionnels et des ateliers avec des personnes en situation de déficience intellectuelle) Des expérimentations actuelles, démontrent des pistes émancipatrices, par la culture du questionnement éthique. La tradition philosophique, depuis l'antiquité, documente les questions morales et les jugements que les humains produisent. La réflexion éthique favorise une élaboration de la posture professionnelle, en faveur de la participation. Ces ateliers permettent un dialogue entre morale et éthique, « *on conviendra aisément qu'il importe au plus haut point de savoir si l'on n'est pas dupe de la morale* » (Levinas, 1961), ce qui semble constituer, une révision des pratiques, incarnées par les acteurs eux-mêmes, dans une maïeutique d'élaboration de la pensée. La philosophie de Levinas, propose des apports, sur lesquels nous pouvons nous appuyer, vers une compréhension inspirante de ce qui peut être aussi, entendu par éthique « *une mise en question de ma spontanéité par autrui*, (Ethique et Infini, EL.) Les apports féconds de la phénoménologie, courant de pensée philosophique, dont Levinas fait partie, nous permettent de questionner des mécanismes de pensées, qui, comme nous l'observons actuellement, sont bien souvent dévitalisés. Ainsi une culture du questionnement philosophiques est-elle possible ? Peut-elle recouvrir des espaces de respiration, permettant d'élaborer une pensée professionnelle, en y associant les personnes ? La phénoménologie revêt que « *tout ce qui s'offre à nous de façon*

*originale dans sa réalité corporelle doit être simplement reçue pour ce qu'il se donne* » (Husserl.) Accueillir « *les phénomènes comme ils se donnent* » (Heidegger, 1985) c'est accueillir ce qui manifeste, comme cela se manifeste, en dehors des autoroutes de pensées. N'est-ce pas une entrée transformatrice, opportunité de réviser des représentations, des doctrines, d'être à l'autre, par sa présence, loin des évidences. Husserl, aborde le préreflexif, « *dans les couches inférieures, où l'on peut trouver les présupposés* ». Ce processus proposé par l'approche phénoménologique, constitue, ici, dans le contexte de l'intervention, un climat propice à une réflexion sur la posture professionnelle, et ce que nous pensons, une réflexion sur l'autre, dans un mouvement d'altérité. « *Rencontrer un homme c'est être tenu en éveil par une énigme* » (Levinas, 1949). Une énigme qui habite et percute le professionnel, dans son humanité, L'éthique de Levinas se développe sur une réflexion critique de soi, (du Même) par la présence de l'autre (Autrui) « *l'autre m'altère mais ne m'engloutit pas* ». C'est en ce sens, que la participation d'autrui, la personne qu'il accompagne, développe une présence, permettant au professionnel de ne pas réduire la personne, de ne pas l'écraser, tout en restant unique, et, singulier, dans son identité professionnelle, aussi. « *La rencontre n'est pas une possibilité parmi d'autres, elle est ce qui me constitue, elle est ma mise au monde, ma pleine naissance, celle qui m'a plongé dans la réalité des êtres humains. La rencontre d'autrui est la source première de mon individuation* » (Pilliant, 2021) Cette réflexion, peut s'avérer bien complexe, dans un contexte périlleux, dans un climat de performance et de standardisation, voire, de crise. Comme nous l'avons décrit plus haut, la pensée peut être empêchée, voire anesthésiée. C'est d'ailleurs, un des points, que notre protocole de recherche avec des professionnels, a pu éclairer. Néanmoins, en faisant ce constat, émanant de nos hypothèses, nous observons que, lorsque les professionnels, ont la possibilité d'un temps de rencontre suspendu, propice au questionnement, ces derniers parlent « d'éveil, d'élaboration, d'émancipation et même de prospective stratégique et collective » (extrait de verbatims protocole de recherche mené à l'Unapei Alpes Provence). Les ateliers éthique, tels que déployés sur trois territoires, établissement, service et accompagnement au domicile, produisent une forme de connaissance, permettant de concilier les contraintes de la crise et les espaces propices aux pratiques revisitées. Il est à noter que ces ateliers ont fait l'objet d'une étude approfondie et d'un effort de « vulgarisation » conceptuel, qui a donné à voir une méthodologie singulière. Celle-ci s'opère par une entrée en éthique en décryptant la connaissance des valeurs, par le registre des émotions, « *la connaissance des valeurs dépend de nos émotions, ces dernières étant conçues comme des perceptions de valeurs* » (Tappolet, 2000). Les professionnels présents au cœur des ateliers sont invités à évoquer des événements difficiles, qu'ils peuvent remettre en scène, et pour lesquels, les autres membres présents, se reconnaissent. La rencontre autour des émotions ressenties, se fait dans une première étape, dans un entre soi, « avec des personnes qui se reconnaissent d'un même groupe » (inspiration des ateliers des croisements des savoirs développés par ATD Quart Monde). Le protocole d'exploration, dicté par la recherche doctorale, est lié au dialogue des savoirs, démarche, issue des travaux d'Yves Schwartz, permettant de produire des « savoirs inédits ». Ces savoirs émergent, dans un processus dialogique, issus des protagonistes en situation, qui peuvent s'allier aux savoirs institués, mais aussi, aux apports philosophiques, inspirés par la phénoménologie. Cette mise en dialogue s'inspire des approches ergologiques, le dispositif dynamique à trois pôles, il inspire, ici, la posture de recherche, permettant de s'appuyer sur un postulat clair, que les savoirs investis, alliés aux savoirs institués, permettent l'émergence d'une connaissance, qui n'était pas connue à l'avance. Les résultats actuels confirment certaines hypothèses, nous permettant d'élucider que des professionnels, hors cadre normatif, sont en capacité d'élaborer, par un accompagnement singulier, mais aussi, par une

méthodologie qui nous semble lié aux vécus des professionnels. Le fait de réhabiliter les émotions, comme support de questionnement des valeurs, permet aux professionnels un repérage pertinent, faisant échos aux pratiques. Les professionnels découvrent leurs représentations, revisitent leur relation à autrui, et les éventuelles projections sur la personne accompagnée. Ces mécanismes d'élucidation des conflits, donnent des pistes pour revoir les axes du pouvoir d'agir des personnes, et fait appel à une sensibilité éthique, bien souvent incarnée, mais non argumentée. De plus, la méthodologie propose de découvrir son registre de valeurs, et ensuite de le confronter à la personne accompagnée. Il en ressort que le professionnel semble peu souvent, dans le même registre, que le public qu'il accompagne. Les enjeux ne sont identiques, les aspirations et les décisions, et ainsi le registre de valeurs n'est pas le même. Ces constats sont à approfondir, car si les valeurs convoquées dans les décisions ne sont pas les mêmes, qui, des protagonistes cela va-t-il impacter ? Quels conflits ? Quel dilemme ? Ce qui n'est pas le cas des professionnels, qui dans la majorité des cas, partagent collectivement les mêmes valeurs, ce sont d'avantages les curseurs émotionnels, qui ne sont pas au même endroit.

Après avoir décrit le contexte de crise, et les impacts des modes d'organisation, de type standardisé, nous avons proposé des pistes de réflexions, pour penser certaines, des tensions que traverse actuellement le secteur du social et du médico-social en France. Nous témoignons d'une thèse, en cours d'exploration, afin de développer des hypothèses, entre éthique et participation, et leur relation interdépendante, dans une dialectique. Ainsi, nous avons, de façon synthétique, décrit une méthodologie singulière, inspirée d'une éthique appliquée au travail social. Ces aspects semblent- à l'heure actuelle, avoir un impact positif, même si notre échantillon ne recherche pas, l'exhaustivité absolu, mais un repère, permettant de visualiser une tendance.

La philosophie de l'éthique de Levinas nous permet de penser, par la réflexion éthique, un souci d'autrui, PAR l'autre. En mobilisant les concepts tels qu'altérité, hétéronomie et extériorité, nous pouvons, nous semble-t-il, allier des contradictions, revisiter des pratiques et des normes d'action, par un éveil de la mobilisation de la pensée. Les ateliers éthiques nous semblent constituer des espaces d'émancipation des protagonistes, levier de nouveaux savoirs, constitutifs de normes incarnées. Cependant nous souhaiterions débattre de ces hypothèses, de ces chemins de recherche. Le congrès d'AIFRIS, constitue une opportunité de contradictoire, et d'exploration des points de vue d'autres pays, d'autres regards, postures, particulièrement propices. De même, ces questionnements méritent d'autres débats, qu'ils nous semblent déterminant de soulever. Pouvons-nous discuter la morale de la société, des professionnels, des politiques publiques ? Ne discutons-nous pas, bien souvent, la morale des personnes en situation de handicap ? Quelle place donner à leur conception du monde, leurs valeurs, leurs jugements moraux ne sont-ils pas niés ? Parce que nous savons ce qui est « bon » pour eux, « juste », adaptés, aux fins de les protéger ? N'est-il pas possible d'allier ces questions ? Toutes situations de déficiences, même « profondes » mériteraient probablement que nous revisitions nos approches, nos postures. Un regard, une sensation, un mouvement, doit nous inviter à nous envahir, et moins à être diagnostiqué, assigner à une altération ne permettant pas de décider. Le professionnel, placé en situation d'hétéronomie par la personne qu'il accompagne, peut-il accueillir, ainsi, la possibilité d'une posture d'accompagnement, lui permettant de poser un processus des décisions, par l'altérité, à l'endroit de l'éthique ?